

Citadelle de Vauban - Restauration des couvertures de l'Arsenal - Engagement de la 2^{ème} tranche (tranche ferme de travaux) - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La Citadelle de Vauban est une propriété de la Ville de Besançon, classée Monument Historique par arrêtés des 8 juin 1942, 5 janvier 1944 et le 14 mars 1944. Dans le cadre de l'élaboration d'un programme de travaux pluriannuel, une mission a été confiée à Paul BARNOUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) qui a rendu une étude préliminaire et préalable à la restauration de la Citadelle en mai 2005. Le 20 septembre 2005, le Conservateur Régional des Monuments Historiques décidait l'approbation du dossier d'étude préalable et programme d'opération.

Par délibération en date du 18 mai 2006, le Conseil Municipal décidait de lancer l'opération et engageait la première tranche (études de Projet Architectural et Technique).

P. BARNOUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a adressé le 20 février 2007 les études du Projet Architectural et Technique. Le montant des travaux, **en valeur février 2007**, se décompose comme suit :

	2 ^{ème} tranche (tranche ferme de travaux)	3 ^{ème} tranche (tranche conditionnelle de travaux)	TOTAUX
Montants HT	748 432 €	342 788 €	1 091 220 €
Lot 1 Maçonnerie Pierre de taille	148 671,82	342 787,96	491 459,78
Lot 2 Charpente	140 188,78	0	140 188,78
Lot 3 Couverture	443 570,48	0	443 570,48
Lot 4 Menuiserie	16 000,00	0	16 000,00
TOTAUX HT	748 432 €	342 788 €	1 091 220 €
TOTAUX TTC	895 125 €	409 975 €	1 305 100 €

Plan prévisionnel de financement :

- Part Etat, 50 % du montant Hors Taxes
- Part Département du Doubs, 25 % du montant Hors Taxes
- Part Ville de Besançon + TVA 19,60 %.

Sur la base de la décomposition ci-dessus, le tableau de financement est le suivant :

	2^{ème} tranche (tranche ferme de travaux)	3^{ème} tranche (tranche conditionnelle de travaux)	TOTAUX
Montants HT	748 432 €	342 788 €	1 091 220 €
Etat - 50 %	374 216 €	171 394 €	545 610 €
Département du Doubs - 25 %	187 108 €	85 697 €	272 805 €
Ville de Besançon - 25 % + TVA	333 801 €	152 884 €	486 685 €
TOTAUX TTC	895 125 €	409 975 €	1 305 100 €

Echéancier prévisionnel de la tranche ferme de travaux :

- Lancement de la consultation des entreprises : à compter de fin mars 2007
- Choix des entreprises : juin 2007
- Démarrage des travaux : Automne 2007
- Délai des travaux : 12 mois

La dépense sera imputée au chapitre 23.324.2313.5056.33000 des budgets 2007 et suivants.

Après avis favorable unanime de la Commission Patrimoine et sous réserve de l'approbation par la Conservation Régionale des Monuments Historiques des études de Projet Architectural et Technique, le Conseil Municipal est appelé à décider :

- de poursuivre l'opération et engager la 2^{ème} tranche correspondant à la tranche ferme de travaux suivant le dossier élaboré par P. BARNOUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques ;

- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Département du Doubs, et à inscrire le montant des subventions obtenues, dès réception des notifications attributives, par décision modificative au budget de l'exercice courant, en recettes sur la ligne budgétaire 13.324.1321/1323.5056.33000

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés de travaux, après mise en concurrence conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.